

UNE DERNIERE ANNEE AMBITIEUSE EN TERME DE TRAVAUX

Le conseil municipal s'est réuni le 04 avril 2019 sous la présidence du Maire M. François KOEBERLE et en présence de Mme Christine VEILLARD Trésorière.

Lors de cette séance le conseil a adopté le procès-verbal de la séance du 05 mars 2019 et a délibéré sur les différents points relatifs à la gestion de l'exercice 2019.

En fonction des explications données et de la bonne santé financière de la commune, il a été décidé de maintenir les taux de fiscalité à 9.22% pour la taxe d'habitation, 10.64 % pour la taxe foncière bâti et 49.49 % pour la taxe foncière non bâti. Le produit fiscal prévisionnel s'établit à 252 796 euros.

Les conseillers ont également adopté les subventions à verser aux différentes associations qu'elles soient communales ou extérieures. Le montant de l'enveloppe allouée est de 12 000 €. On note toutefois la volonté de la municipalité de participer plus fortement à l'association humanitaire d'entraide sociale « Les restaurants du cœur de Neuf Brisach » par le versement d'une aide fixée à 1 euro par habitant.

Au niveau budgétaire les conseillers ont adopté à l'unanimité les réalisations à venir. La section de fonctionnement présente un solde de 1 102 825.64 € en recettes pour 751 824 € en dépenses soit un sur-financement de 351 001.64 €.

La section d'investissement s'équilibre à la somme de 1 151 348.97 €. Les principales réalisations de l'année concernent la rénovation de l'école primaire, la réalisation de la voirie rue des écureuils, l'aménagement de parkings complémentaires mitoyens à l'opération de construction de logements locatifs au centre bourg, le remplacement de l'ensemble des luminaires des lotissements de l'arbre vert, Floréal I et II ainsi que de la rue des Vosges par des luminaires LEDS, la réalisation de la dernière tranche de rénovation des trottoirs rue principale, et le remplacement de l'ensemble du mobilier et du matériel informatique de l'école primaire.

Concernant la réforme en cours qui prévoit que les recettes liées à la vente de bois fassent l'objet d'un encaissement par les services de L'ONF en lieu et place de la DGFIP pour la commune, les conseillers à l'unanimité s'opposent à cette procédure et souhaitent le maintien du principe actuel. En action de contestation, il est décidé de réduire au maximum les travaux forestiers pour l'année 2019.

Information est donnée aux conseillers :

- Sur l'évolution de la carte scolaire pour la rentrée 2019 et des incidences de cette dernière sur le fonctionnement des classes de l'école primaire.
- Sur la volonté du Département de rénover l'ensemble du revêtement de la R29 (rue Principale) courant du 2^{ème} semestre de l'année.